

POUR UNE INDUSTRIE RÉELLEMENT VERTE

ÉCOLOGIQUE, JUSTE, COOPÉRATIVE ET DÉMOCRATIQUE

MANIFESTE DES ECOLOGISTES

Coordonné par Charles Fournier, député Ecologiste-NUPES d'Indre-et-Loire



Contact presse :

BEN AMOR Selim

Resp de la communication

Groupe Ecologiste

Tel : 06.41.86.04.56

Mail : selim.benamor.ecolo@assemblee-nationale.fr

GENEIX Zélie

Resp de la communication

de Charles Fournier

Tel : 06.60.86.70.00

Mail : zelie.geneix@clb-an.fr

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
NOTRE MÉTHODE	5
1. L'INDUSTRIE À L'ÉPREUVE DES LIMITES PLANÉTAIRES	6
Nos orientations	
Nos propositions immédiates	
Ce que nous mettons en chantier	
2. SORTIR DE LA LOGIQUE DE L'OFFRE : UNE PRODUCTION INDUSTRIELLE AJUSTÉE À NOS RÉELS BESOINS	10
Nos orientations	
Nos propositions immédiates	
Ce que nous mettons en chantier	
3. POUR UNE PLANIFICATION DÉCENTRALISÉE ET COOPÉRATRICE DE LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	14
Nos orientations	
Nos propositions immédiates	
Ce que nous mettons en chantier	
4. LES MOYENS DE PRODUCTION DU FUTUR	18
Nos orientations	
Nos propositions immédiates	
Ce que nous mettons en chantier	
5. CONSOMMER MOINS ET MIEUX	22
Nos orientations	
Nos propositions immédiates	
Ce que nous mettons en chantier	
6. L'HUMAIN AU COEUR DE L'INDUSTRIE VERTE	26
Nos orientations	
Nos propositions immédiates	
Ce que nous mettons en chantier	
7. DES FINANCEMENTS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT EFFICACES	30
Nos orientations	
Nos propositions immédiates	
Ce que nous mettons en chantier	
L'INDUSTRIE EN CHIFFRES	35

PRÉAMBULE



« La renaissance de l'industrie est liée à l'imaginaire qui la portera. Il devra faire un lien entre une histoire et une vision. La nouvelle industrie, instrument de la cohésion nationale, sociale et territoriale, semble être la voie la plus prometteuse »

Gabriel Colletis, économiste

POUR UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ou même en deçà de 2°C, stopper l'érosion de la biodiversité et préserver nos ressources sont les plus grands défis de notre siècle. Il nous impose de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, de prendre soin du vivant et de nos ressources naturelles. Pour atteindre ces objectifs, le développement continu de notre production, sans boussole écologique et sociale, ne peut plus être notre seul horizon. Il est temps d'accepter notre vulnérabilité pour écrire une nouvelle page de notre histoire, afin de mieux prospérer collectivement. Les limites des conditions matérielles de la planète doivent nous inviter à changer de paradigme.

- **Sur le plan économique**, nous devons refonder notre économie (et notre industrie) sur nos besoins réels afin de nous adapter à la capacité de charge des écosystèmes.
- **Sur le plan culturel**, nous devons sortir de notre rapport de domination de la nature qui conduit à la considérer comme une marchandise. Aujourd'hui nous privatisons même l'atmosphère à travers les crédits carbone, c'est absurde !
- **Sur le plan politique**, nous devons faire corps avec les citoyens et les territoires.
- **Sur le plan social**, nous devons protéger ceux qui subissent le changement climatique et les injustices environnementales.

Disons le clairement, nous ne partageons pas la logique du gouvernement. L'ambition n'est résolument pas de sortir de la course effrénée au productivisme. Elle vise à réintégrer notre pays dans la compétition internationale en l'habillant d'une volonté de décarbonation. Cela n'en fait pas une industrie que l'on pourrait qualifier de verte.

La stratégie "Industrie verte" du gouvernement, qui n'a donc de vert que son nom, nous oblige à exposer l'importance d'un nouveau paradigme. Une alternative réaliste qui prouve qu'une réindustrialisation réellement verte est possible et bénéfique pour tous et qu'un verdissement de l'industrie existante peut être efficace.



RÉORIENTER LA POLITIQUE INDUSTRIELLE EUROPÉENNE

Face au “Inflation Réduction Act” américain, la commission européenne énonce une politique industrielle qui vise à rendre l’industrie plus compétitive. Cette stratégie, laissée aux mains des industriels qui continuent d’en fixer les modalités, est en totale incohérence au regard de nos objectifs écologiques et sociaux. Et malheureusement la stratégie française s’inscrit dans le prolongement de cette initiative européenne.

Nous, écologistes, portons la bataille pour une industrie soutenable à tous les échelons et défendons un plan d’industrialisation écologique pour l’Europe. Notre objectif est de faire passer à 20 % la part de l’industrie européenne du PIB européen, en s’appuyant sur les industries d’avenir : « énergies propres et renouvelables hors nucléaire ; transports propres, notamment ferroviaire, et connexion de l’ensemble des zones européennes ; économie circulaire et préservation des ressources via le réemploi, la réparation et le recyclage ; et enfin l’industrie du numérique.

La politique industrielle européenne doit donc encadrer les entreprises pour que leur développement ne se fasse ni au détriment des salariés, ni au détriment de la transition écologique. Il y a également une nécessité vitale à mettre en place un protectionnisme vert qui garantit aux européens l’accès aux biens dont ils ont besoin pour vivre dignement, tout en sortant des fausses promesses des “prix bas” qui ont des conséquences dramatiques sur les droits humains et sur l’environnement.

LA FRANCE DOIT MONTRER L’EXEMPLE

Au moment où l’emballage climatique conduit à imaginer une France à + 4 degrés, où l’effondrement de la biodiversité s’accélère, où les matières premières se raréfient, où les pics de pollution en France deviennent tristement habituels et où certaines catastrophes industrielles devraient nous interroger quant à la santé et au bien vivre des Français, nous ne pouvons faire le pari funeste d’une politique industrielle verticale, qui exclut un réel examen de nos besoins au regard des limites planétaires, et l’association des territoires comme des citoyens dans ces décisions.

La France, plutôt que de vouloir protéger nos entreprises des concurrences déloyales en prônant une déréglementation moins disante écologiquement et socialement, doit être proactive et défendre l’exemplarité pour entraîner d’autres pays vers un modèle d’activités économiques soutenables.

Ce manifeste écologiste montre qu’un autre chemin est possible : celui d’une réindustrialisation démocratique et coopérative qui accepte de “redescendre sous un seuil de soutenabilité et garantisse une prospérité durable”. Cela passe par l’acceptation que le modèle d’une production sans aucune limite n’est plus tenable et que la logique de la croissance verte est tout aussi mortifère que la croissance tout court.

Nous devons entrer dans la post-croissance et penser nos activités à l’aune des limites planétaires, pour préserver l’habitabilité de la planète et notre bien-être. Il nous faut aussi proposer un protectionnisme de transition pour promouvoir un modèle écologique et social exigeant.

C’est la seule voie pour résister aux chocs écologiques et proposer une transition juste socialement.

NOTRE MÉTHODE

Les écarts de vision sur l'enjeu industriel nous conduisent à exposer la nôtre et à ouvrir une démarche de coopération pour fabriquer des doctrines solides et des propositions très concrètes.

Nous refusons la vision très centralisatrice du gouvernement, reposant sur un réarmement industriel compétitif dont les effets néfastes sont renvoyés à un futur hypothétique. Nous refusons la vision autoritaire du Rassemblement National, qui prône le repli sur soi via une préférence nationale ou un localisme identitaire, sans jamais remettre en question le modèle économique actuel. Nous refusons également le libéralisme, prôné par les droites européennes et françaises ignorant toutes les prédatations sur le vivant et sur notre avenir.

Nous défendons une approche coopératrice qui construit avec toutes celles et ceux qui sont concernés à toutes les échelles. Nous voulons élaborer une stratégie industrielle en connaissance des causes et conséquences de l'échec des modèles actuels. Nous n'avons pas le droit de reproduire les mêmes erreurs que par le passé et notre manifeste est l'expression de cet appel au changement de cap.

D'ores et déjà, nous avons engagé un travail avec des économistes, des industriels que nous avons rencontré dans nos territoires, des salariés, et des élus locaux. A ce stade, nous affirmons sept orientations pour l'industrie du futur et nous voulons ouvrir sept chantiers pour poursuivre ce travail de co-construction.

SEPT ORIENTATIONS POUR UNE INDUSTRIE RÉELLEMENT VERTE !

Si chacune de ces orientations peut se traduire aujourd'hui par des propositions concrètes, elles invitent également à mettre en chantier des enjeux qui nous semblent cruciaux pour la suite.

Ce manifeste, coordonné par le député Charles Fournier et réalisé avec l'appui et les avis d'économistes, d'industriels, de salariés, de parlementaires, d'acteurs associatifs, ainsi que des membres de la commission Économie, Social, Services Publics d'EELV, du collectif d'Icare et des députés écologistes, constitue aussi une feuille de route pour se saisir totalement de ces enjeux, pour ouvrir le débat, pour affiner nos doctrines et co-construire de nouvelles propositions.

SOIXANTE PROPOSITIONS IMMÉDIATES

Ces propositions sont pour certaines issues du travail législatif autour du Projet de Loi dit Industrie Verte. Proposées sous forme d'amendements, beaucoup ont été considérées comme des "cavaliers législatifs", sans lien avec le texte. C'est éclairant sur la portée et le sens accordé à ce texte.

SEPT CHANTIERS POUR L'INDUSTRIE DU FUTUR

Nos orientations donnent le cap et le sens d'une industrie que nous pourrions considérer comme réellement verte. Nos propositions traduisent immédiatement ce cap et ce sens. Mais parce que nous considérons que certains sujets méritent un temps de réflexion plus long, nous lançons dès le mois de septembre sept chantiers qui se construiront collectivement, au sein du groupe écologiste et au-delà, avec toutes celles et ceux qui voudront y contribuer. Pour enrichir ces chantiers, nous organiserons un "Tour de France de l'industrie du futur".

UN MANIFESTE "WORK IN PROGRESS"

La stratégie "industrie verte" du gouvernement ne se limite pas au Projet de Loi Industrie Verte. Par exemple, les lois France Travail ou le futur Projet de Loi de Finances 2024 constituent autant de moments pour confronter les visions sur l'enjeu industriel. Cette feuille de route nous guidera pour notre travail parlementaire à venir et bien au-delà. Ce manifeste à vocation à être partagé, à s'enrichir et à évoluer.

L'INDUSTRIE À L'ÉPREUVE DES LIMITES PLANÉTAIRES





NOS ORIENTATIONS

Depuis la parution des Limites à la croissance de Dennis Meadows en 1972, nous savons que la dynamique exponentielle de la croissance économique et démographique des sociétés industrielles est incompatible avec la finitude des ressources terrestres. En 2022, nous avons franchi la sixième limite planétaire sur 9, c'est-à-dire les seuils à l'échelle mondiale que l'humanité ne devrait pas dépasser afin de continuer à vivre dans des conditions favorables et préserver un écosystème sûr : après le changement climatique (concentration en carbone), l'intégrité de la biosphère (perte de la diversité du vivant), le changement d'usage des sols (perte des forêts), la perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore (rejets de phosphore et d'azote dans les océans), l'utilisation d'eau douce (prélèvements de l'eau dite "bleue" et le changement du niveau d'humidité des sols appelé "eau verte"), la limite des pollutions chimiques introduites dans l'environnement (substances créés par l'homme comme les nanoparticules, les molécules de synthèse...) a été franchie.

Des scientifiques évoquent même que les PFAS (substances alkyles perfluorés et polyfluorés), ces produits chimiques toxiques utilisés dans de nombreuses filières industrielles et dangereux pour l'environnement et la santé humaine, constituent en soi une nouvelle limite planétaire franchie. Leur utilisation massive pour la fabrication de produits de notre quotidien malgré les alertes, et leur résistance à l'environnement (d'où leur appellation de "polluants éternels") ont contribué à leur concentration sans limites.

Le Projet de Loi Industrie Verte entend réduire l'impact environnemental du secteur industriel en baissant ses émissions de CO₂. Seulement, ces émissions n'ont en réalité qu'un impact direct sur une seule des 9 limites planétaires : le réchauffement climatique. Une production, même décarbonée, extrait des ressources, produit des rejets, utilise des matières premières et des technologies, emploie des moyens et génère des consommations qui exercent de multiples pressions environnementales. Il faut que les industries fassent un pas de plus et revoient leur système de prise de décision pour intégrer toutes les limites planétaires à leurs choix : sinon, c'est admettre que notre production, parce qu'elle émet moins de CO₂, peut continuer sa course effrénée quoi qu'il en coûte écologiquement et socialement (le mythe de la "croissance verte")

Nous ne pouvons pas produire toujours plus, sans mesurer les impacts sur la pollution de nos sols, de l'eau et de l'air, en ignorant la raréfaction de nos ressources, de nos matières premières, du foncier disponible et quoi qu'il en coûte pour la biodiversité. C'est le vivant qui est jeu, à commencer par la santé des humains. Qu'on le veuille ou non, la taille actuelle des économies des pays du Nord est incompatible avec les limites planétaires (Timothée Parrique, Ralentir ou Périr, l'Economie de la Décroissance, Seuil). Nos modes de production et de consommation doivent être entièrement repensés pour faire entrer la logique des limites planétaires dans le processus de développement industriel (implantation, construction, production, flux de marchandises).



"La question de la production est encadrée dorénavant dans une autre : celle des conditions d'habitabilité de la planète".

Bruno Latour

LA THÉORIE DU DONUT

Kate Raworth, économiste qui se consacre aux défis sociaux et environnementaux du 21e siècle, est l'auteurice de « La Théorie du Donut, l'économie de demain en 7 principes ».

Elle s'est posée la question suivante : Comment allier les enjeux de justice sociale aux enjeux environnementaux, pour orienter l'économie en faveur d'un développement durable et juste ?

Sa réflexion a abouti sur la théorie du Donut, qui prend la forme d'un diagramme. Ce dernier y décrit les « 9 limites de la planète » et le dépassement en cours des ressources planétaires. Pour la première fois, les sciences naturelles tentent de montrer à l'économie jusqu'où, ou non, elle peut aller pour respecter ces limites.

Entre les limites extérieures et intérieures, se dessine une forme bien reconnaissable... un donut. Au sein de celui-ci se trouve l'espace sûr et juste pour l'humanité, dans lequel peut prospérer une économie inclusive et durable.



Source : Oxfam France, La théorie du Donut, Une nouvelle économie est possible, Décembre 2020

L'alignement de l'industrie au respect des limites planétaires aura des implications notables sur les emplois et compétences. Nous ne pouvons continuer à faire l'autruche sur les emplois menacés de disparition (emplois dans les énergies fossiles) et ceux qui devront se transformer en profondeur (chimie, plastique, sidérurgie, automobile, filières thermiques...). D'une part, il s'agit d'accompagner les salariés des secteurs les plus impactés vers leur conversion professionnelle, l'apprentissage de nouvelles compétences, voire parfois la sortie de leur activité. En anticipant et en responsabilisant tous les acteurs, le secteur du charbon a montré la voie en ce domaine. D'autre part, il s'agit d'adapter les formations (initiales à l'école et l'université, et professionnelles) à cette nouvelle cartographie de filières et métiers, afin de former les compétences nécessaires à ces nouveaux emplois.



NOS PROPOSITIONS IMMÉDIATES

- **Établir un indicateur ouvert du niveau de dépendance/pénurie à venir et du niveau de stock des matériaux critiques et des ressources.** Nous pourrions nous appuyer sur le premier travail réalisé par l'UE sur le calcul des niveaux critiques des ressources.
- **Conditionner l'implantation des usines à un diagnostic préalable des ressources naturelles** (niveau des nappes phréatiques, état des sols et de l'air, continuités écologiques, pollution lumineuse et sonore, érosion de la biodiversité...).
- **Relocaliser et implanter des activités industrielles prioritairement sur des terrains déjà artificialisés.** Le CEREMA pourrait piloter la définition des typologies de friches, et d'en recommander un usage futur prioritaire afin de permettre aux collectivités territoriales d'être outillées pour l'implantation d'usines ou de locaux industriels et artisanaux sur des friches vraiment artificialisées.
- **Créer un fonds de soutien à la reconversion des friches industrielles,** permettant soit de les réhabiliter pour y installer de nouvelles activités économiques ou du logement, soit de les renaturer. Cette mission sera confiée aux établissements publics fonciers, qui couvriront l'ensemble du territoire national.
- **Prendre des mesures immédiates d'interdiction de la famille des polluants éternels (PFAS)** dans les familles de produits où les alternatives sont clairement identifiées (exemple : emballages alimentaires, textile) pour préserver notre santé.
- **Mettre en place des règles précises de partage de l'eau,** en instaurant des quotas d'usage tenant compte de la diminution de l'eau disponible.
- **Organiser territorialement le recyclage des eaux industrielles** pour en faciliter la réutilisation.



CE QUE NOUS METTONS EN CHANTIER

→ METTRE EN PLACE UN COMPTE À REBOUR DES RESSOURCES NATURELLES

Il s'agit d'organiser la connaissance de l'état de ces ressources, de leur disponibilité et des d'anticiper les enjeux d'adaptation et de transformation de nos activités industrielles. Nous ne pouvons relancer des activités industrielles en connaissance d'un risque majeur d'épuisement d'une ressource. Ce compte à rebours doit être un outil transparent et permettant le débat démocratique sur le partage et la limitation des usages quand elle s'impose.

SORTIR DE LA LOGIQUE DE L'OFFRE : UNE PRODUCTION INDUSTRIELLE AJUSTÉE À NOS RÉELS BESOINS





NOS ORIENTATIONS

Notre bien-être est souvent assimilé à la croissance, évaluée selon l'indicateur PIB qui correspond à la somme des richesses créées par notre système productif. Cet indicateur traduit évidemment une dimension réductrice du progrès, car il ne prend pas compte des thématiques comme la santé, la préservation de la nature, l'éducation, etc, qui ne rentrent pas dans la comptabilité nationale. Elles sont pourtant essentielles à notre bien-être. C'est l'idée que "plus est toujours mieux". Mais cette vision a des limites. Aujourd'hui la France est en croissance, alors que nos écosystèmes sont dans un piteux état, la qualité de nos services publics se détériore, et les crises sociales et démocratiques se multiplient. Les limites planétaires et les inégalités viennent percuter la croyance du "plus est toujours mieux" validée par le PIB.



"Le PIB est borgne au bien-être économique, aveugle au bien-être humain, sourd à la souffrance sociale et muet sur l'état de notre planète."

Eloi Laurent, économiste

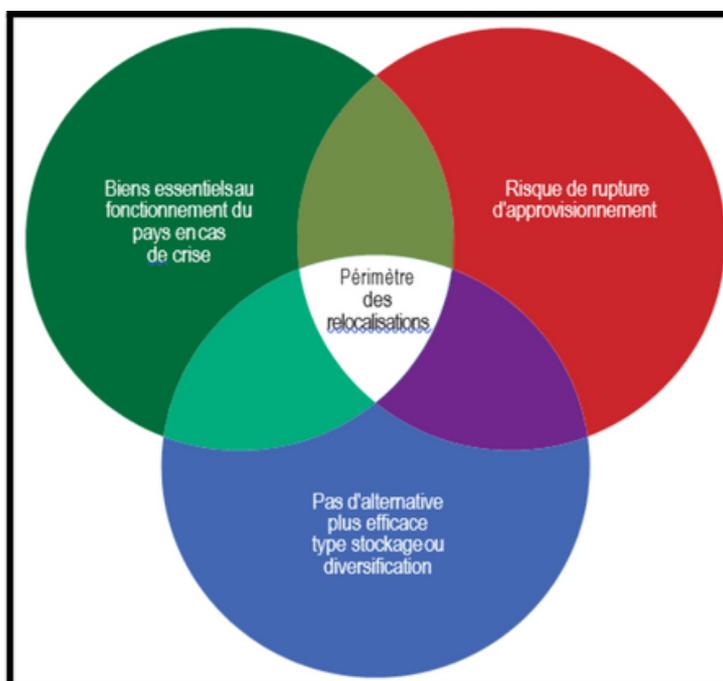
Du "plus est toujours mieux", nous devons atteindre le "moins mais mieux" en adéquation avec les limites planétaires. Il s'agit de faire mieux avec moins de ressources, en re-proportionnant notre économie à l'échelle des territoires (voir les précédents chantiers). Ce chantier implique un changement de doctrine : sortir de la logique de l'offre pour entrer dans la logique des besoins et des usages. Mais comment produire de quoi satisfaire nos besoins sans dépasser la capacité de charge de nos écosystèmes ?

L'industrie du besoin suppose de poser de véritables diagnostics territoriaux, nationaux et européens, pour redéfinir tant la nature que les procédés de nos activités et leur utilité en fonction de nos usages. Si l'échelle et la méthode restent encore à définir, deux types de diagnostics sont nécessaires à cette bifurcation :

Définir collectivement et démocratiquement ce que nous considérons comme indispensables au regard des besoins primaires et des besoins dit secondaires, c'est-à-dire des besoins matériels dont la satisfaction n'est pas vitale. Cette première étape doit se conjuguer avec la prise en compte des limites de la planète. Il peut se conjuguer au diagnostic préalable des ressources présentes sur notre sol et disponibles.

Identifier les industries au potentiel de croissance, les industries à transformer, et les industries à arrêter pour être en cohérence avec nos objectifs climat et biodiversité et donner des perspectives aux industriels comme aux salariés. La réduction de certaines activités incompatibles avec nos objectifs (comme la publicité des produits les plus polluants) ne signifie pas la fin de ces activités. Si certaines venaient à décroître en cohérence avec nos objectifs, les compétences seraient réallouées et l'appareil productif transformé et converti. Enfin, les entreprises pourraient se concentrer sur leur raison d'être sociale et développer des services permettant de répondre efficacement à nos besoins.

Évidemment ces différentes étapes devront s'appliquer à prendre en compte les contraintes du triptyque des risques de ruptures d'approvisionnement de certains matériaux non-substituables, l'existence ou l'absence d'alternative, la situation géopolitique des ressources primaires.



Fondapol, Relocaliser la production après la pandémie, Septembre 2020

Ces diagnostics des besoins et de la nature des activités doivent être suivis de choix politiques forts. La France doit se doter d'un plan d'action de la maîtrise de la demande et de la réorientation industrielle.



NOS PROPOSITIONS IMMÉDIATES

- **Élaborer une cartographie des besoins nationaux et locaux (échelon à définir) et élaborer une taxonomie verte exigeante**, c'est à dire dans le premier cas un système de classification des besoins et dans le second cas une classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental. Nous pourrions nous appuyer sur le premier travail élaboré par l'UE que nous devons adapter aux spécificités françaises.
- **Élaborer une cartographie des filières clés selon 5 catégories** (développement, renforcement, reconversion, réduction, arrêt), **en fonction de leurs scénarios de croissance et de décroissance**. Les indicateurs de référence pourront être les scénarios du GIEC au niveau international, les objectifs de la taxonomie européenne et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB). Cette cartographie pourrait à terme servir de feuille de route pour la planification industrielle fondée sur nos besoins et nos limites planétaires, à l'image de la SNBC pour la transition vers une économie bas-carbone.
- **Réformer le Conseil National de l'Industrie** en assurant la représentativité des filières selon la taille de l'entreprise, les donneurs d'ordre et les sous-traitants des filières, l'activité de rupture ou traditionnelle et en associant les syndicats, associations environnementales et d'utilisateurs.
- **Organiser ou renforcer la structuration de filières françaises ou européennes de production d'énergie renouvelables** (de la fabrication à la production) en s'appuyant sur les savoir-faire existants et en territorialisant les activités.
- Pour les filières à transformer qui ne sont pas compatibles avec nos objectifs, **interdire la publicité de leurs produits**.
- **Évaluer de manière régulière, indépendante et publique les contrats stratégiques de filières**, outil de transformation de l'industrie verte, en conditionnant la poursuite des financements à l'atteinte des objectifs.



CE QUE NOUS METTONS EN CHANTIER

→ CONSTRUIRE UNE MÉTHODE POUR CARTOGRAPHIER LES BESOINS

A l'appui des travaux de Bruno Latour ou Timothée Parrique, nous souhaitons concevoir les bases d'une méthode d'analyse et de cartographie de nos besoins essentiels. Être en mesure de distinguer ce qui est essentiel du superflu ou de ce qui serait néfaste pour notre avenir est un exercice crucial mais complexe, qui suppose un cadre méthodologique précis. Cela suppose surtout de proposer une démarche pleinement démocratique.

POUR UNE PLANIFICATION DÉCENTRALISÉE ET COOPÉRATRICE DE LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE





NOS ORIENTATIONS

Après des décennies de fermetures d'usines et le déploiement de notre production hors frontières, les écologistes soutiennent le mouvement vers la relocalisation, tout en accélérant la décarbonation d'un secteur à l'empreinte carbone élevée. C'est un levier pour créer un écosystème industriel en circuit court, qui consomme moins de ressources, s'adapte mieux à la demande et maîtrise ses déchets. La gigafactory (ou "mega usine"), décidée d'en haut ne peut être le seul modèle d'une réindustrialisation réussie. Non seulement ce modèle peut entraîner une consommation excessive en eau mais il peut également participer à la destruction du tissu local industriel. Si elle peut s'avérer pertinente pour certaines productions qui ont besoin d'outils de production volumineux (comme par exemple pour la production de semi-conducteurs), les alternatives de production en circuit court, des modèles de manufactures et des micro-usines doivent être systématiquement explorées. Ils garantissent aussi une égalité des territoires. C'est cette planification décentralisée et équilibrée que nous défendons.



Gigafactory de Tesla, Sparks, Nevada, 8 Août 2017, Planet Labs, Inc

Si la réindustrialisation doit être encadrée et planifiée par de grandes orientations nationales et européennes, elle doit aussi être décidée avec et pour les territoires. Car réindustrialiser, ce n'est pas seulement faire de la place pour qu'une usine se réinstalle. C'est réussir une mobilisation collective autour du projet : avec les représentants de collectivités, qui sont les plus à même de connaître les besoins de leurs territoires et des citoyens; avec le tissu économique et industriel local (PME, TPE, artisans industriels), dans une logique de valorisation des savoirs-faire et de créations d'emplois qualifiés localement; avec les riverains, qui vivront avec les usines et avec leurs impacts sur l'eau, le foncier, la biosphère, qui sont des biens communs et ont des cycles fragiles de reproduction.

La planification industrielle des écologistes est verte, décentralisée, coopérative, et démocratique. Elle retisse un lien fort avec les territoires et ses habitants. Elle répond principalement aux besoins essentiels et locaux, en faisant converger consommation et production locale adaptées aux réalités des territoires. La bonne échelle correspond à l'échelle qui permet à un bassin de vie (village, groupe de communes, métropole) d'être autonome et de pouvoir produire selon ses propres spécificités. Elle reconnaît que chaque bassin de vie a des besoins, des ressources et des contraintes différents, mais une règle commune : le besoin d'une participation citoyenne renforcée et de coopération territoriale dans les choix de réindustrialisation, par exemple via des conventions citoyennes de la réindustrialisation territorialisées.

EXEMPLES DE SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES

La Loire Atlantique, une région côtière peut être propice au développement de l'industrie maritime.

La région du Doubs dispose de main d'œuvre qualifiée et savoirs vernaculaires dans l'horlogerie, en raison de sa proximité avec la Suisse.

Le Massif central, riche en minerais utiles pour la production d'énergies renouvelables : on y retrouve notamment l'antimoine, composant de batteries plomb-acide et utile à l'industrie des plastiques.

On retrouve dans l'Orne du Molybdène, permettant de concevoir de l'acier de haute résistance, inoxydable, mais aussi de la peinture.

La région de Limoges est connue pour sa production et son savoir vernaculaire dans le domaine de la porcelaine.

La spécialité de la Lorraine : le cristal, qui attire de nombreux touristes, comme de nombreux artisans, qui cherchent à apprendre ce savoir-faire vernaculaire et ancestral.

Nos territoires ont déjà engagé la préparation de cette bifurcation vers une industrie verte, décentralisée, coopérative et démocratique, comme à Lyon : A la suite d'un vote des usagers en Assemblée Générale des fabricants de vélos électriques Lyonnais se sont regroupés au sein d'une coopérative (CARA Active Mobility) afin de passer d'un mode artisanal à un mode industriel. Ils ont investi dans un entrepôt qu'ils peuvent partager, afin de créer une ligne d'assemblage plus efficace. Ce regroupement leur permet d'être plus productifs en rassemblant leur savoir et leurs compétences, mais aussi de faire des économies, en partageant leurs coûts, notamment les coûts de location des locaux.



NOS PROPOSITIONS IMMÉDIATES

- **Organiser des conférences citoyennes de la réindustrialisation** : à l'échelle régionale puis nationale, elles associent toutes les parties prenantes.
- **Créer des comités régionaux de la réindustrialisation**, chargés d'évaluer la conformité des objectifs de développement industriel avec la capacité des territoires en matière de ressources, de foncier, de savoir-faire, d'impacts écologiques... **Ils participeront aux réflexions sur les stratégies d'implantation logistique et sur l'organisation de l'écosystème industriel.**
- **Décliner les contrats stratégiques de filière au niveau régional**, lors des conférences régionales de filière qui associent les représentants des filières, des services de l'Etat, des collectivités locales, des syndicats et associations.
- **Faire émerger dans chaque région un champion industriel sur les besoins essentiels** que sont les produits alimentaires, les produits de santé, la fourniture et la distribution d'eau, le transport et l'énergie, la télécommunication
- **Fixer un objectif de développement des entreprises et acteurs publics portant l'industrie différenciée selon les territoires.** Cet objectif devra s'adapter à l'avancement de la transition des secteurs et des modifications dans la société.
- **Renforcer la gouvernance démocratique du foncier** en renforçant les prérogatives des collectivités locales en ce qui concerne les obligations de transparence et de concertation publique.
- **Mieux organiser la production d'énergie en boucle locale** : hydrogène, énergie renouvelable, biomasse en favorisant les coopérations, l'implication de PME-PMI locales et l'appui (ingénierie, financements) d'outils publics locaux tels que les Société d'Economie Mixte, Agence Régionale ou Locale Energie-Climat...
- **Mettre en place un indice de fabrication locale (sur le modèle du Fabcity)**, pour renforcer la territorialisation des activités industrielles
- **Définir une stratégie logistique nationale déclinée régionalement en identifiant les industries génératrices de flux sur les pôles multimodaux** (ports maritimes et fluviaux, plateforme de transports combinés, gare etc), organiser une planification pour rendre possible le report modal d'une part de ces activités vers des modes de transports moins impactants, pour restreindre les impacts fonciers des hangars et mutualiser les moyens.



CE QUE NOUS METTONS EN CHANTIER

→ REPENSER LA COOPÉRATION TERRITORIALE AUTOUR DES ENJEUX INDUSTRIELS

A travers ce chantier, nous souhaitons affiner les conditions dans lesquelles les choix majeurs pour la réindustrialisation soutenable de nos territoires se construisent. Il s'agit d'imaginer les cadres et outils du dialogue. Nous nous appuierons sur des pratiques innovantes en cours comme par exemple la mise en place d'un Conseil de sobriété à Tours ou la construction de territoires à mission dans l'Hérault. Nous explorerons aussi les pratiques avancées d'écologie industrielle et territoriale.

LES MOYENS DE PRODUCTION DU FUTUR





NOS ORIENTATIONS

L'industrie verte suppose une vraie réflexion collective tant sur le format de nos usines que sur l'organisation coopérative et territorialisée de nos outils et méthodes de production.

Nous devons tendre vers une industrie de la proximité et de la coopération, qui implique le tissu économique local (artisans, makers, PME PMI, ETI, ESS, SIAE) tant dans la fourniture que la production, le stockage et les transports. Cette approche nécessite de revisiter les modèles de sous-traitance et de logistique, avec une diminution des intermédiaires entre producteurs et consommateurs et une capacité à penser la complémentarité des échelles (le bâtiment, le quartier, la ville, intercommunalité, le territoire métropolitain, la région, le national, l'UE).

Comme le rappelle Nadine Levratto, Directrice d'Economix et directrice de recherche au CNRS: "L'élaboration d'un projet industriel d'ampleur nationale englobe des logiques de filières, d'organisation des entreprises ou encore de localisation. Il est donc impératif que l'ensemble des composantes de l'économie réfléchisse de manière collaborative à la marche à suivre, de façon à définir les besoins prioritaires, repérer les manques de chaque filière industrielle et identifier la manière de les combler. C'est la seule façon de solidifier le tissu de PME et ETI existant et de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises."

Nous devons accepter de produire moins mais mieux, en limitant les prélèvements de ressources naturelles et en adéquation avec les limites planétaires. La prise en compte des contextes locaux permet de considérer les projets par le prisme des besoins et usages de la ressource à travers la co-production intégrant consommateurs, riverains, habitants, usagers finaux.

Nous devons repenser les équipements comme la logique des flux sur les territoires, fonctionner en circuits-courts et de manière circulaire. L'émergence de nouveaux lieux de production intermédiaire et à petite échelle pourront le favoriser (micro-usines, manufactures de proximité, Tiers lieux).

Cyfac, micro-entreprise localisée à Hommes en Indre-et-Loire produit des vélos sur-mesure. Cette production se base sur la demande du consommateur et sur ses besoins, et produit sur commande. Plutôt que de produire en trop grandes quantités et de pousser à la surconsommation, l'entreprise se contente de produire 300 vélos par an pour se rapprocher d'un système raisonné et respectueux des ressources.

Enfin, nous devons mettre l'innovation au service des besoins essentiels de l'individu et minimiser ses impacts sur l'environnement, même si cela parfois implique de recourir à moins de technique, plus de partage ou de collaboration et un juste coût ! Éco-conçue, résiliente, robuste, réparable, recyclable, l'innovation et la technologie doivent être durables, appropriables et fabriquées et/ou réparées localement.

ZOOM SUR L'INDUSTRIE DE LA PROXIMITÉ

Le mouvement des Makers a vu le jour aux Etats-Unis et plus précisément en Californie. Née d'une volonté de liberté, de réappropriation de ses biens, l'idée est de reprendre le contrôle sur ce que l'on possède. "Un maker peut se définir de la manière suivante: Il s'agit de quelqu'un d'inventif et de créatif, qui aime fabriquer, réparer, bricoler. Un maker peut être quelqu'un d'habitué à réparer lui-même les objets de la vie courante plutôt que d'en racheter de nouveaux, ou encore un informaticien de métier, passionné par la robotique. En ce sens, les makers sont loin de créer un ensemble de personnes totalement homogène. La valeur des rassemblements de makers dans les fablabs se crée justement à partir de l'hétérogénéité de leurs profils. Ce qu'ils ont en commun, c'est l'adhésion à une position commune, basée sur le faire soi-même ainsi que sur une autonomie d'accès aux objets de consommation courante." (Source : [Fablab studio](#))

La micro-usine, dite aussi usine modulaire ou usine intermédiaire, est un nouveau concept qui fait son entrée sur la scène de la fabrication industrielle. Il s'agit d'une petite usine modulaire qui offre une option de fabrication à proximité et juste à temps. Alimentée par des données (ainsi que par d'autres technologies relatives à l'industrie 4.0), ce nouveau type d'installation va à l'encontre des économies d'échelle des usines traditionnelles et offre une solution localisée aux défis de la chaîne d'approvisionnement mondiale. Les principaux fondamentaux de la micro-usine sont d'optimiser le besoin en ressources, en espace, en énergie et aussi en gain de temps. La proximité est plus forte entre le client et le fournisseur.



© Kickmaker

Les manufactures de proximité, développées dans certains territoires dit "fragiles", s'inscrivent parfaitement dans cette logique du "moins mais mieux" : Tiers lieux dédiés à la production, les manufactures de proximité sont des ateliers de fabrication qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle (PME, TPE, artisans..) en leur donnant accès à des machines mutualisées et des compétences propices au développement de leur activité. Elles mobilisent des savoir-faire artisanaux et locaux pour répondre aux besoins d'entreprises, en encourageant la mutualisation, la coopération, le localisme, les circuits-courts et la circularité.



NOS PROPOSITIONS IMMÉDIATES

- **Conditionner les gigafactories à la capacité des territoires de les accueillir** : baisse du niveau des nappes phréatiques sur le territoire local, risque d'épuisement et de pénurie durable des stocks de matières premières disponibles et importées, émission de gaz à effet de serre du territoire d'implantation supérieures à la moyenne nationale pour le secteur de l'industrie.
- **Élargir et amplifier le modèle des manufactures de territoires et makerlabs** pour produire localement et répondre à une part de nos besoins essentiels : artisans, PME-PMI, makers... Ces structures sont aussi une réponse pour la réindustrialisation des territoires ruraux.
- **Conditionner l'implantation des entrepôts logistiques à plusieurs critères** : L'utilisation de friches et/ou espaces déjà artificialisés; la réalisation d'une étude d'impact pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre déterminante dans le déploiement ou non de l'entrepôt, la multimodalité autour des plateformes en les reliant aux réseaux fluvial et ferroviaire afin d'éviter le « tous routes ».
- **Généraliser les projets d'écologie industrielle et territoriale** en confiant aux régions l'animation d'un **réseau de territoires circulaires**. Ces territoires consolident des filières territorialisées et des modèles de coopérations locales dans une perspective d'économie circulaire.
- **Soutenir les projets de mutualisation de production d'énergie renouvelable** dans les zones d'activités dans une logique d'écologie industrielle et territoriale, une production mutualisée d'énergie renouvelable.
- **Créer des pôles d'innovation spécialisés en fonction des territoires et en lien avec les filières stratégiques** (concentration d'établissement d'enseignement, de centres de recherche, d'entreprises et d'organismes publics).
- **Mettre en place des quotas de sous traitants issus de l'artisanat** pour soutenir les activités artisanales locales.
- **Promouvoir le développement des low-tech** en créant un fonds d'innovation et de recherche pour ces technologies de la sobriété.
- **Élaborer un référentiel pour la conception des usines et des ateliers** adaptés aux enjeux de sobriété (énergie, foncier) et à la préservation de la biodiversité.



CE QUE NOUS METTONS EN CHANTIER

→ L'USINE DU FUTUR : FORMAT, FONCTIONNEMENT ET PROCESS

Nous souhaitons une réindustrialisation de nos territoires mais dans des conditions totalement adaptées aux réalités actuelles et pleinement résilientes. La question du format de ces usines (giga vs micro), du fonctionnement de ces usines et de ces activités de production tout comme celui des process industriels, mérite d'être "re-designé". Ce chantier doit permettre de construire l'usine du futur vue par les écologistes.

CONSOMMER MOINS ET MIEUX





NOS ORIENTATIONS

L'industrie verte suppose une vraie réflexion collective tant sur le format de nos usines que sur l'organisation coopérative et territorialisée de nos outils et méthodes de production. Le projet des écologistes prend comme boussole une industrie prenant en compte les limites de la planète, la raréfaction des ressources, et la limitation de la pression sur les ressources naturelles. Elle est résolument circulaire et intègre les dimensions suivantes : éco conception, optimisation de l'usage des ressources, processus de recyclage et de réemploi, création de filière low-tech qui visent à optimiser l'existant, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale, des réglementations sur l'obsolescence programmée, généralisation de l'installation de Tiers lieux, économie circulaire, transition énergétique.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



La demande et les comportements des consommateurs caractérisent un des piliers de l'économie circulaire. Les modes de consommation qui minimisent l'impact écologique tout en améliorant la qualité de vie personnelle et collective doivent être favorisés par les achats publics comme privés (recyclage, réparation, substitution, évitement, échange, partage, don, autoproduction ou "faire-soi même"). La valeur des produits plutôt que leur nombre doit être valorisée. Les freins économiques comme psychologiques doivent être relevés, en accompagnant et en éduquant les consommateurs à une consommation responsable. Il faut dépasser l'information généraliste, souvent inefficace et ressentie comme injonctive avec un accompagnement de proximité au plus près des personnes.

Smart-Borne est un concept mis en place par un jeune étudiant Tourangeau, dont l'objectif est de pousser les consommateurs à trier leurs bouteilles en plastique, en les motivant via une récompense financière. En déposant leurs déchets, les habitants se voient offrir un bon d'achat dans une boutique biologique ou de produits équitables. Pour mettre en avant l'économie locale, les bons d'achats sont uniquement utilisables dans des boutiques de la métropole. L'économie locale est aussi favorisée par le biais du recyclage des bouteilles plastiques, qui sont revalorisées par une entreprise locale, Previous Plastic, qui transformera les déchets en mobilier urbain.

ZOOM SUR LES BÉNÉFICES DE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

L'économie de la fonctionnalité accompagne les mutations économiques de l'économie circulaire. Elle établit une nouvelle relation entre l'offre et la demande qui n'est plus uniquement basée sur la simple vente de biens ou de services. La contractualisation repose sur les effets utiles (bénéfiques) et l'offre s'adapte aux besoins réels des personnes, des entreprises et des collectivités ainsi qu'aux enjeux relatifs au développement durable.

Pour les consommateurs

- Un avantage financier, avec le paiement de la juste consommation (l'investissement et l'amortissement étant pris en charge par l'entreprise)
- Une qualité plus durable, avec la fin de l'obsolescence programmée
- Une offre adaptée aux exigences de sobriété

Pour les industriels

- Une moindre dépendance aux fluctuations des matières premières et une meilleure maîtrise des cycles économiques
- Une meilleure connaissance des usages des consommateurs

Pour l'environnement

- Diminution de la consommation des matières premières et d'énergie
- Baisse de la production de déchets



NOS PROPOSITIONS IMMÉDIATES

- **Intégrer à l'industrie la réparation, le reconditionnement et créer des filières de réparation.** Soutenir les processus d'éco-conception des machines et outils industriels.
- **Créer un schéma directeur du réemploi et de la réutilisation en France pour co-construire** des synergies entre les différentes parties prenantes du secteur du réemploi et de la réutilisation.
- **Transparence sur la durabilité :** Imposer l'indice de durabilité sur tous les produits du quotidien (imprimantes, petit électroménager, textile...) et instaurer un compteur d'usage obligatoire sur les produits électroniques.
- **Garanties légales :** étendre la durée de garantie en fonction de la durée de vie attendue de l'objet.
- **Remplacer le Black Friday par un "Green Friday",** en autorisant seulement la vente de produits reconditionnés et en imposant sur ces produits un différentiel de prix reversé aux associations qui agissent pour la transition écologique.
- **Aller plus loin dans l'encadrement des logiques de quick-commerce** pour refuser la logique du "tout, tout de suite".
- **Engager une réflexion sur l'évolution des pratiques de e-commerce** pour en réduire l'impact écologique et les effets sur la production et les commerces locaux.
- **Mettre fin aux pratiques délétères de la fast fashion :** cette pratique de la mode éphémère repose sur une logique de surconsommation et génère une mise en marché excessive de produits et des déchets qu'il nous faut traiter.
- **Encourager l'économie de la fonctionnalité, privilégiant l'usage sur la possession d'un bien.** Soutenir le développement de clusters régionaux de l'économie de la fonctionnalité et la mise à disposition d'ingénierie pour faciliter son déploiement.
- **Mettre en place un bonus « économie circulaire » et créer un suramortissement pour les PME/PMI** qui déploient des stratégies d'économie circulaire spécifiques et investissent dans la transformation de leurs équipements et de leurs modèles de production.
- **Lutter contre les surconsommations** en définissant un objectif de réduction de la quantité annuelle d'unités neuves vendues dans les secteurs les plus polluants comme le textile et l'électronique.
- **Déployer un plan ambitieux de consigne pour réemploi du verre,** en imposant aux distributeurs la reprise des contenants en verre consignés, en augmentant les proportions d'emballages consignés pour réemploi à mettre chaque année sur le marché, en assurant un financement des structures de lavage.



CE QUE NOUS METTONS EN CHANTIER

→ SORTIR DE LA SUR ET DE LA MAL-CONSOMMATION

Les écologistes défendent depuis longtemps l'idée d'une consommation ajustée à nos besoins réels et compatibles avec les limites planétaires. Mais le chemin démocratique pour revisiter nos modes de consommation, tant quantitativement que qualitativement, n'est pas écrit et il devient urgent de pouvoir poser cet enjeu de manière plus forte et de le partager.

L'HUMAIN AU COEUR DE L'INDUSTRIE VERTE





NOS ORIENTATIONS

Le projet des écologistes pour une industrie verte est résolument tourné vers les salariés. Chaleurs extrêmes, cessation d'activités, robotisation, intelligence artificielle, apprentissage et réemploi de connaissances... Les enjeux sont multiples.

D'abord, il convient d'adapter le travail, tant dans ses conditions d'exercice que dans sa forme, à un monde à 50 degrés. Adapter le travail au réchauffement climatique, c'est à la fois adapter le temps de travail (polyactivité), adapter le bâti (nouvelles normes, végétalisation solutions passives et actives de températures...), et adapter la protection sociale des salariés à ces nouvelles conditions de travail sous contrainte écologique. Ces transformations sont nécessaires pour donner à la fois du sens au travail et retrouver du bien-être. Rappelons que les personnes souffrant de mal-être au travail ont presque triplé depuis 30 ans (12% en 1984 contre 34% aujourd'hui).

ZOOM SUR LA POLYACTIVITÉ

Le collectif ICARE, historiquement des salariés ou indépendants travaillant dans l'industrie aéronautique aujourd'hui reconvertis ou en cours de reconversion, ont travaillé à la transition de leur secteur à la suite d'un appel des scientifiques. Leur travail a notamment porté sur le concept de la polyactivité.

La semaine type : 4 jours dans son emploi actuel, 1 jour au service d'une mission écologique (ou autre format à imaginer)

- Une mission écologique est un travail qui contribue à diminuer la pression de l'être humain sur les limites planétaires. En réduisant le temps de travail, les salariés contribuent à des services écologiques pour le bien-être commun.
- L'amélioration de la résilience alimentaire des territoires (agroécologie) fait partie des activités éligibles à la polyactivité.
- Ce jour de travail hebdomadaire est « théoriquement » censé être payé au salaire médian français en équivalent temps plein.

Ensuite, une refonte de l'industrie serait un pari perdu sans renouvellement de la gouvernance et sans implication des salariés dans le choix et la richesse qui fait l'entreprise. Seuls des salariés respectés et effectivement associés aux décisions peuvent rendre les entreprises efficaces et résilientes dans la durée. Une gouvernance démocratique et participative des entreprises passe par un rôle renforcé des salariés et des représentants du personnel dans les instances de décision, en encourageant les formes coopératives ou mutualistes d'organisation, en développant l'épargne salariale et l'actionnariat des travailleurs. Des formes sociales telles que les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) à but non lucratif ou les établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) semblent ainsi particulièrement adaptés à leur formalisation.

NOS PROPOSITIONS IMMÉDIATES



- **Proposer de réels Contrats de transition juste, fléchés sur les objectifs de transition écologique et accompagnés d'un plan de financements.** Ces plans de transition doivent inclure l'ensemble d'une filière et concerner à la fois les entreprises donneuses d'ordre et les sous-traitants.
- **Promouvoir un droit à la reconversion pour les salariés dont l'emploi est identifié comme potentiellement impacté par les mutations écologiques, économiques ou industrielles :** accès à des formations certifiantes, avec maintien de la rémunération ; des études d'opportunité identifiant les possibilités d'utilisation des savoir-faire et outillage industriel existants dans les entreprises affectées par les mutations, les filières émergentes.
- **Créer des outils d'accompagnement des salariés désireux de reprendre sous une forme coopérative** leur entreprise en cas de cessation d'activité.
- **Définir les parcours professionnels et les compétences nécessaires à la reconversion vers les filières vertes.** Cela suppose un travail collectif entre les branches professionnelles, les organismes de formation.
- **Sécuriser des Parcours Intérimaires** avec la possibilité d'obtenir une certification via une qualification par parcours et modules.
- **Prévoir des dispositifs de reclassement augmentés** (accompagnement psychologique, aides à la mobilité, immersions dans l'emploi, etc) dans les cas futurs de fermeture de sites pour motif environnemental.
- **Poser les bases d'un dialogue social et environnemental sur la transition des emplois via un "Comité national de transition des emplois",** ayant pour mission d'établir un état des lieux, des recommandations et un suivi des dispositifs de reconversion mis en place (Proposition de l'institut Veblen).
- **Permettre aux représentants de salariés de donner un avis sur les orientations stratégiques de l'entreprise** (choix d'investissements, ...) et sur les financements publics et leur utilisation. Inscrire ces sujets dans les prérogatives des Comités Economiques et Sociaux (CSE).
- **Assurer la parité aux conseils d'administration,** ainsi qu'aux comités spécialisés (stratégie, audit, ...) entre les représentants des salariés, élus aux élections professionnelles et des actionnaires pour les entreprises de plus de 2 000 salariés.
- **Mieux soutenir les activités industrielles portées par l'ESS :** réorienter une part de la finance verte (livret de développement durable et solidaire, fonds à impact, fonds ISR labellisés par l'Etat, finance participative, soutiens publics...) vers les entreprises de l'ESS. Rendre obligatoire le fléchage d'une part des ressources du livret de développement durable et solidaire vers l'ESS.
- **Lancer une négociation interprofessionnelle sur l'adaptation des conditions de travail au changement climatique**
- **Introduire un droit de retrait dès 33 degrés dans le code du travail**
- **Conditionner la sous-traitance au respect de la qualité sociale et environnementale attendue des prestations,** par exemple via des critères stricts dans l'attribution des marchés publics



CE QUE NOUS METTONS EN CHANTIER

→ LE TRAVAIL DANS UNE INDUSTRIE RÉELLEMENT VERTE

Travailler à l'usine dans une France à 50 degrés et plus globalement dans ce temps d'une nécessaire bifurcation écologique pose de nombreuses questions auxquelles il convient de répondre. Ce chantier permet de penser le retour des usines avec et pour les salariés. C'est aussi le format des usines, la place de la robotique et de l'intelligence artificielle, tant de sujets qui reconfigurent le travail et les droits des salariés.

DES FINANCEMENTS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT EFFICACES





NOS ORIENTATIONS

Une industrie verte, coopérative et démocratique doit s'accompagner de financements socialement et écologiquement efficaces. Cela passe d'abord par des financements publics responsables et notamment un conditionnement des aides publiques à l'adoption d'une trajectoire de décarbonation compatible avec un scénario 2 degré, validé par la SBTi (Science-Based Targets Initiative) et respectant le principe du DNSH* (« absence de préjudice important porté à l'environnement » concernant six objectifs environnementaux**) de la taxonomie de l'Union Européenne. Cette compatibilité constitue une éco-conditionnalité ambitieuse et à la hauteur de l'enjeu.

Cette éco-conditionnalité doit s'accompagner :

- de modalités renforcées de suivi et de contrôle des aides publiques qui seront versées ou restituées en fonction de la réalisation des engagements environnementaux et sociaux des entreprises.
- de mise en place de normes environnementales strictes et exigeantes ainsi qu'une incitation forte à transformation économique suivant les catégories : développement, renforcement, reconversion, réduction, arrêt.

Cela passe aussi par le verdissement de la finance privée. La question n'est pas tant d'orienter l'épargne des français vers le vert que de réorienter fortement les capitaux privés. Pour ce faire, il est indispensable que les entreprises cotées et les grosses entreprises rendent des comptes à leurs actionnaires de leur stratégie de neutralité environnementale. Cela passe par une définition réellement exigeante de la finance verte. Les produits financiers, même sous l'appellation "vert", intègrent et prennent en compte faiblement des critères écologiques. Les banques à ce titre devront être les premières à s'engager dans la démarche sous peine de sanction.

A ce titre les banques et autres acteurs financiers tels les investisseurs, les gestionnaires d'actifs et les assureurs, doivent intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans leurs politiques d'investissement et leurs décisions de financement. Ils devront garantir une transparence totale quant à l'utilisation des fonds et aux activités financées. Les projets et les entreprises doivent être en mesure de fournir des informations claires et vérifiables sur la manière dont les ressources financières sont allouées et utilisées pour des activités à fort impact environnemental. La traçabilité des fonds est essentielle pour garantir l'intégrité de la finance verte. Si des outils existent dans la loi, ils ne sont ni suivis, ni respectés car non contraignants et avec une absence de contrôle. Cela devra inclure des exigences de transparence dans la prise de décision, la gestion des risques environnementaux, l'engagement des parties prenantes, ainsi que des mesures visant à prévenir la corruption et les conflits d'intérêts.

*Coalition d'acteurs né lors de la COP 22 de Marrakech à l'initiative du Carbon Disclosure Project (CDP), organisme de mesure de l'impact sur le climat, l'eau et les forêts), du WWF, une ONG de conservation de la nature), du WRI (organisme de recherche sur les liens entre environnement et développement socio-économique) et de Global Compact des Nations Unies qui rassemble 12000 entreprises et organisations dans 170 pays. Elle vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des GES en cohérence avec les connaissances scientifiques.

**L'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable des ressources marines, l'économie circulaire, la prévention/réduction de la pollution, la protection/restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Enfin, l'Etat a la capacité d'utiliser les soutiens financiers, fiscaux et la commande publique pour orienter son industrie. Il existe près de 2000 aides aux entreprises directes ou indirectes représentant 140 à 150 Md€ par an. Toutefois, seulement 10% d'entre elles sont ciblées sur les enjeux du "développement durable", sans que les critères ne soient exigeants. Le reste est constitué par des aides transversales ou ciblées sur les secteurs du tourisme, de la culture ou de l'innovation numérique. A ces aides publiques s'ajoutent 32 Md de niches fiscales. Une commande publique au service de l'industrie verte pourrait intégrer : un cahier des charges strict en matière environnementale et sociale, des éco-conditionnalités dans les marchés, la mise en place d'une fiscalité écologiquement et socialement efficace, des mesures pour faire évoluer la consommation, les exigences d'un budget climat, l'encouragement la sobriété et de l'économie de la fonctionnalité.

Des collectivités se sont engagées dans cette voie en conditionnant toutes les aides publiques aux entreprises (y compris marchés publics) au respect de critères environnementaux (réduction de la trajectoire d'empreinte carbone et biodiversité), sociaux (maintien de l'emploi et création d'emplois) et de lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise.

La région Centre, par exemple, s'est engagée à aider les entreprises privées en réglant une partie des frais d'abonnement aux transports en communs des employés. Cette aide vaut aussi pour aider les employés à louer des vélos électriques, afin de pousser les usagers à délaissé leur voiture, et les orienter peu à peu vers des modes de mobilité douce. Des subventions sont également reversées aux entreprises favorisant l'insertion et l'inclusion de personnes en situation de handicap.



NOS PROPOSITIONS IMMÉDIATES

- **Conditionner la commande publique à des critères écologiques stricts :**
 - **Rendre la clause environnementale obligatoire et l'étendre à tous les marchés publics.** Aujourd'hui, cette clause existe (notamment au sein du plan national d'action pour les achats publics durables) mais elle n'est pas obligatoire et ne concerne pas l'ensemble des marchés publics.
- **Privilégier le développement de fonds d'épargne destinés à préparer l'avenir et à contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique :**
 - **Augmenter progressivement la fraction minimale des encours du Livret Développement Durable et Social au profit du financement de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire (ESS).**
 - **Mettre en place, sur le modèle du Nutriscore, un indicateur à trois niveaux illustrant schématiquement le niveau d'implication des fonds commercialisés en France** dans des activités controversées liées aux énergies fossiles et à la déforestation, et d'autre part, rendre visible la liste des principaux secteurs et entreprises dans lesquelles les fonds investissent.
- **Donner à toutes les entreprises les moyens de se situer dans leur trajectoire de décarbonation :**
 - **Rendre obligatoire, pour les sociétés cotées soumises à la Directive sur l'information en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), la publication d'une stratégie de transition complète** contenant une série d'indicateurs clés sur lesquels pourront s'appuyer les actionnaires pour juger de la crédibilité des mesures prises par l'entreprise pour respecter ses engagements climatiques ou ses obligations en la matière.
- **Stopper les niches fiscales brunes :**
 - **« Verdir » le Crédit d'Impôt Recherche** en favorisant les dépenses orientées vers la transition écologique. Éviter que cet outil ne se résume à un mécanisme d'optimisation fiscale pour le secteur des services purement marchands.
 - **Réorienter les subventions aux énergies fossiles vers le soutien au développement et à la généralisation des pratiques soutenables**



CE QUE NOUS METTONS EN CHANTIER

→ VERS UNE FISCALITÉ PLUS EFFICACE ET DES CONDITIONNALITÉS ÉCO-SOCIALES DES FINANCEMENTS

Pour inciter une industrie verte, nous avons besoin d'une fiscalité qui repose sur des ambitions écologiques et sociales. Hors aujourd'hui, beaucoup de nos dispositifs fiscaux produisent l'effet inverse ou s'avèrent insuffisamment efficaces. Un travail d'ensemble doit être réalisé pour repenser plus profondément les dispositifs fiscaux qui peuvent permettre une industrie réellement verte. Par ailleurs, les aides économiques importantes qui sont mobilisées dans le cadre de la réindustrialisation doivent non seulement être abordées dans une perspective de planification (prévision des coûts de la transition écologique) mais aussi faire l'objet de règles plus exigeantes et notamment intégrer des contrats reposant sur des contreparties écologiques et sociales. Définir ces critères suppose là aussi un travail coopératif et démocratique.

L'INDUSTRIE EN CHIFFRES

13 %

13% du PIB et de l'emploi
(3 millions de salarié·es)

19 %

des émissions de CO₂, bien plus
que son poids économique.

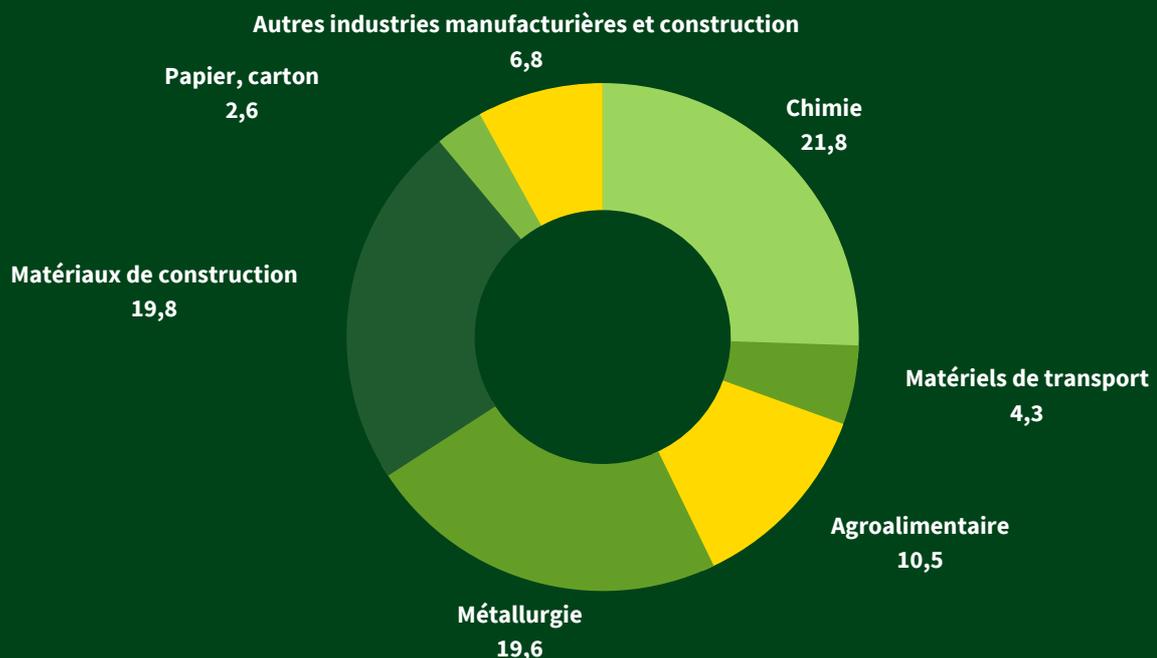
3^e

secteur émetteur de gaz à effet
de serre en France, avec
principalement l'industrie
lourde (aciéries, cimenteries,
etc...)

64%

de notre consommation est
importée

EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN FRANCE, PAR SECTEUR INDUSTRIEL, EN 2019 (MT EQCO₂) - (SOURCE : CITEPA)





Contact presse :

BEN AMOR Selim

Resp de la communication

Groupe Ecologiste

Tel : 06.41.86.04.56

Mail : selim.benamor.ecolo@assemblee-nationale.fr

GENEIX Zélie

Resp de la communication

de Charles Fournier

Tel : 06.60.86.70.00

Mail : zelie.geneix@clb-an.fr